

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels

**COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE, 424^e
SÉANCE**



Jeudi 12 décembre 1963,
à 15 h 15

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Points 81, 82 et 12 de l'ordre du jour:	
Question de la composition du Bureau de l'Assemblée générale (suite)	} 275
Question d'une représentation équitable au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social (suite)	
Rapport du Conseil économique et social (chap. XIII [sect. VI]) [suite]	

Président: M. Mihail HASEGANU (Roumanie).

POINTS 81, 82 ET 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la composition du Bureau de l'Assemblée générale (A/5519, A/SPC/L.101 et Add.1, A/SPC/L.106) [suite]

Question d'une représentation équitable au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social (A/5520, A/SPC/L.104/Rev.1, A/SPC/L.105) [suite]

Rapport du Conseil économique et social (chap. XIII [sect. VI]) [A/5503] (suite)

1. Le **PRESIDENT** indique que Chypre s'est jointe aux auteurs du projet de résolution A/SPC/L.101.

Il annonce que le projet de résolution A/SPC/L.104 a fait l'objet d'une révision (A/SPC/L.104/Rev.1) modifiant le texte de l'alinéa b du paragraphe 1. Il rappelle enfin que, le lundi suivant, au plus tard, la Commission devra présenter ses rapports à l'Assemblée générale.

2. M. CORREA DA COSTA (Brésil), prenant la parole pour une motion d'ordre, dit que les différents groupes se sont réunis régulièrement plusieurs fois depuis la 423^e séance, mais qu'il y a eu très peu de réunions intergroupes. Il propose de lever la séance jusqu'au lendemain afin de permettre de remédier à cette lacune.

Il en est ainsi décidé.

3. Le **PRESIDENT** rappelle que l'Assemblée générale comptait examiner les rapports de la Commission politique spéciale sur la question de l'apartheid et sur les trois questions restantes à l'une de ses séances du lendemain. Etant donné les circonstances, la Commission devra donc présenter le lundi 16 décembre 1963 au plus tard son rapport sur ces dernières questions. Il convient donc de prévoir deux séances pour le lendemain et, au besoin, des séances supplémentaires en fin de semaine.

La séance est levée à 15 h 20.